



Digne-les-Bains, le 11 avril 2018

**Vigilance Jaune Pluie-inondation, Orages, Neige et Vent
dans le département des Alpes-de-Haute-Provence**

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est placé par Météo-France en **vigilance jaune** pour une alerte **Pluie-inondation, Orages, Neige et Vent à partir de la soirée du mercredi 11 avril et toute la journée jeudi 12 avril.**

Les pluies sont localement soutenues. En 24 heures, 40 à 80 litres d'eau au mètre-carré et jusqu'à 140 à 150 litres sur le Sud-Est du département (arrondissement Castellane) en fin de journée et pour celle du jeudi 12 mars sont attendues.

Il neige au-dessus de 1200 à 1500 mètres on attend des cumuls de 30 à 40 cm. Le risque d'avalanches devient très marqué sur tous les massifs du département des Alpes-de-Haute-Provence. Les équipements spéciaux restent obligatoires sur chaussées enneigées.

De plus, le vent de dominante Est à Sud-Est est très irrégulier, des rafales de 60 à 80 km/h, parfois 100km/h sous les orages.

Le préfet des Alpes de Haute Provence recommande la plus grande vigilance :

A cet effet, il est notamment recommandé de fixer ou ranger dans un endroit protégé les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés autour de la maison, sur le balcon et dans le jardin (pots, meubles de jardin, etc.).

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence

| www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Il convient d'éviter les déplacements non indispensables ainsi que les zones inondables.

- Evitez les déplacements;
- Renseignez-vous sur les conditions de circulations auprès du centre régional d'information et de coordination routière;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux
- Préparez votre déplacement et votre itinéraire en vérifiant l'état des routes sur le site <http://www.inforoute04.fr/>;
- Respectez les restrictions de circulation et de déviations qui pourraient être mises en place ainsi que les panneaux imposant le port des équipements spéciaux.

- Facilitez le passage des engins de déneigement des routes et autoroutes, en particulier en stationnant votre véhicule en dehors des voies de circulation;

Vous pouvez vous tenir informé sur l'évolution de la situation en consultant le bulletin de Météo France, soit sur le site internet : <http://france.meteofrance.com> ou en appelant le **32 50** et renseigner vous sur l'état des routes sur le site <http://www.inforoute04.fr>

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

| www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr